



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

construction aéronautique

Question au Gouvernement n° 1356

Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Françoise Imbert.

Mme Françoise Imbert. Monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du logement, depuis deux ans, Airbus Industrie a engagé des études sur une nouvelle famille d'avions de plus de 400 places: l'A 3 XX. Plusieurs sites en France et en Europe sont prêts à accueillir le site d'assemblage du nouvel Airbus, mais j'insiste sur notre détermination à défendre celui de Toulouse.

En effet, Toulouse réunit de nombreux atouts, compte tenu notamment de l'ensemble des compétences acquises, des moyens d'essai disponibles sur place, des synergies importantes avec le siège d'Airbus Industries, de la présence du bureau d'études d'Aérospatiale, de l'existence de la chaîne de montage des A 330 et A 340, des caractéristiques du site et de son environnement.

Monsieur le ministre, la décision du site d'implantation de la chaîne d'assemblage de l'A 3 XX sera-t-elle bientôt prise ? Le Gouvernement peut-il confirmer la candidature d'Aérospatiale de Toulouse et peut-il appuyer celle-ci de façon à assurer la pérennité de l'activité aéronautique dans la région ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Madame la députée, comme vous, le Gouvernement considère que la réalisation de ce nouvel aéronef et sa commercialisation constituent un enjeu majeur. Il s'agit d'un avion d'un type nouveau puisqu'il doit permettre de transporter plus de 500 passagers.

Aujourd'hui, seul Boeing est présent sur le marché des gros porteurs, mais nous voulons faire, à l'échelle européenne, un avion plus performant qui prenne en compte le développement actuel des technologies. Le Gouvernement est totalement engagé dans la réalisation de ce gros porteur. D'ailleurs, lors de chaque réunion du conseil des ministres «transport» - il y en aura une prochainement au moment du salon du Bourget -, j'interviens en ce sens au nom du gouvernement français.

Il s'agit d'abord d'un choix technique et technologique. Des études sont en cours mais elles ne sont pas totalement achevées.

Il s'agit ensuite d'un choix commercial: le lancement de ce programme devrait se faire d'ici à la fin de cette année.

Il s'agit enfin d'un choix de localisation, et vous avez insisté fortement en faveur de Toulouse.

Le Gouvernement, se fondant sur les arguments que vous avez avancés - l'expérience de Toulouse, son savoir-faire industriel puisqu'on y monte déjà les Airbus A 330 et A 340, les essais qui s'y font - pense que nous avons entre les mains tous les atouts nécessaires pour confirmer que le bon choix doit être celui de la France et en particulier celui de Toulouse. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la Démocratie française-Alliance.)

Cela dit, tout n'est pas réglé. Ce sont les industriels qui choisiront. Il y a notamment débat sur le transport de l'aile, laquelle est construite non en France mais en Angleterre, et pour lequel l'Aérospatiale a également présenté un projet d'ensemble.

Vous le voyez, madame la députée, le Gouvernement plaide dans le même sens que vous. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1356

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 1999, page 4500

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 mai 1999